

Statistiques complémentaires relatives aux sessions RIPEC 2023 en section 05

Rappel des statistiques relatives au nombre de candidats, calculées sur la base des données collectées par la section :

Candidats	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage
MCF	126	163	289	63 %
PR	47	123	170	37 %
Total	173	286	459	
Pourcentage	38 %	62 %		

L'ensemble des statistiques qui suivent sont calculées sur la base des données transmises par le Ministère. Ces données sont relatives à 454 candidats (au lieu des 459 examinés par la section)¹. Le nombre de lauréats est égal à 209, mais les statistiques suivantes sont calculées pour 208 lauréats (les données ne sont pas disponibles pour un des lauréats).

Lauréats	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage
MCF	59	58	117	56 %
PR	25	66	91	44 %
Total	84	124	208	
Pourcentage	40 %	60 %		

Le taux de réussite global est de 46 % (49 % pour les femmes et 44 % pour les hommes). Il est de l'ordre de 42 % pour les MCF et 52 % pour les PR.

La répartition des notes données par la section et par les Établissements pour les 208 lauréats figure dans le tableau ci-dessous :

		Notes Établissements des lauréats			
		A	B	C	Total
Notes CNU des lauréats	A	184	11	0	195
	B	9	0	0	9
	C	3	1	0	4
Total		196	12	0	208

En ligne : notes données par la section. En colonne : notes données par les Établissements.

88 % des lauréats ont obtenu AA. On ne relève aucun lauréat ayant obtenu C par les Établissements, mais 4 lauréats ont obtenu C par la section. Seul un candidat n'ayant pas obtenu au moins un A est lauréat.

Le tableau ci-dessous précise, pour les 208 lauréats, les missions pour lesquelles la prime a été accordée² :

	1°	2°	3°	4°	5°	6°	7°
MCF	65	64	11	9	8	13	24
PR	40	57	9	9	7	9	27
Total	105	121	20	18	15	22	51

Les missions mentionnées au titre de l'article L.123-3 du code de l'éducation sont les suivantes : 1° La formation initiale et continue tout au long de la vie ; 2° La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ; 3° L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ; 4° La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ; 5° La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ; 6° La coopération internationale ; 7° Le concours apporté à la vie collective des établissements.

¹ En outre, selon les données du Ministère, sur les 454 candidats, 278 sont des MCF et 176 sont des PR. Ces chiffres diffèrent de ceux de la section, ce qui est probablement lié au fait que certains collègues MCF ont été promus PR à l'issue des sessions RIPEC. Les statistiques données doivent donc être considérées comme des « ordres de grandeur ».

² Pour rappel, un candidat peut obtenir la prime pour une ou plusieurs missions, voire pour l'ensemble des missions.